EMPLOI-QUÉBEC

TECHNIQUE DE CARBURATION AU GAZ

CLASSE 1

(TCG-1)
(01-2015)

LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

GUIDE D'ENCADREMENT DE L'APPRENTISSAGE

Québec

TABLE DES MATIÈRES

RÔLE DU COMPAGNON
OU DE LA COMPAGNE 3

ENCADREMENT
DE L'APPRENTI OU APPRENTIE 4

TABLEAU SYNTHÈSE
DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE 6

DÉFINITION DU MÉTIER 7

CONSEILS PRATIQUES
POUR SUPERVISER L'APPRENTISSAGE 8

AIDE-MÉMOIRE DU COMPAGNON
OU DE LA COMPAGNE 15

RÔLE DU COMPAGNON OU DE LA COMPAGNE

OBLIGATION LÉGALE

Dans le cadre d'un programme d'apprentissage réglementé en vertu de la Loi sur la qualification et la formation professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5), un apprenti ou une apprentie doit être sous la supervision d'un travailleur ou d'une travailleuse titulaire du certificat de qualification approprié. Cette personne, que l'on désigne ici sous le nom de **compagnon** ou **compagne**, doit non seulement superviser le travail de l'apprenti ou de l'apprentie, mais elle doit également lui enseigner les tâches relatives à son métier et évaluer ses progrès.

Pour plus de détails sur le cadre légal et administratif s'appliquant à votre situation, voir cette partie dans le guide d'apprentissage qui a été remis à l'apprenti ou à l'apprentie. Vous pouvez aussi consulter ce guide sur le site Web d'Emploi-Québec. Il est à noter que le rôle de compagnon ou de compagne en tant que tel n'ajoute pas à votre responsabilité civile en cas de faute actuelle ou future de l'apprenti ou de l'apprentie que vous supervisez.

CONSIGNER LES RÉSULTATS

Vous devez consigner vos évaluations dans le guide d'apprentissage en apposant votre signature à la fin de l'élément de qualification. La signature de l'apprenti ou de l'apprentie doit aussi figurer à côté de la vôtre. Vous pouvez cocher au fur et à mesure la maîtrise des tâches dans le guide d'apprentissage. La progression de la personne en apprentissage peut également être consignée dans l'Aide-mémoire du compagnon ou de la compagne (voir à la fin du présent guide).

Vous êtes responsable de confirmer la maîtrise des éléments de qualification. Pour que l'apprenti ou l'apprentie puisse effectuer les tâches d'un élément de qualification sous supervision générale[1], vous devez le déclarer dans le formulaire *Suivi de la démarche de qualification professionnelle* (01-1003) qui se trouve dans la couverture arrière du guide d'apprentissage et le faire parvenir au Centre administratif de la qualification professionnelle (CAQP). Le règlement autorise aussi que la maîtrise des éléments de qualification soit attestée par une personne autorisée par l'employeur. Cela ne dégage pas l'employeur de l'obligation de supervision de l'apprenti ou de l'apprentie par une personne qualifiée.

SUPERVISION

Vous avez la responsabilité d'offrir à l'apprenti ou à l'apprentie une supervision adaptée et conforme aux exigences réglementaires.

Tant que l'apprentissage d'un élément de qualification, tel que défini dans le guide d'apprentissage, n'est pas complété, vous devez exercer une supervision sur place, à proximité de l'apprenti ou de l'apprentie.

Lorsque la maîtrise d'un élément de qualification est acquise et consignée, vous continuez de superviser le travail de l'apprenti ou de l'apprentie, mais votre présence à proximité n'est plus nécessaire. Vous devez toutefois rester disponible en cas de besoin.

1 Cela signifie que l'apprenti ou l'apprentie peut effectuer ces tâches sans que le compagnon ou la compagne doive rester à ses côtés.

ENCADREMENT DE L'APPRENTI OU APPRENTIE

La mise en œuvre d'un programme d'apprentissage en milieu de travail est un investissement pour l'entreprise et pour la personne en formation. Il est donc important de se donner les conditions qui assurent le meilleur rendement possible sur l'investissement.

Voici quelques conseils pour favoriser le transfert de vos compétences, faciliter l'apprentissage de l'apprenti ou de l'apprentie, et évaluer ses progrès au cours du programme.

PLANIFIER LA PROGRESSION DE L'APPRENTISSAGE

Au moyen du guide d'apprentissage remis à l'apprenti ou à l'apprentie, déterminez les travaux qui permettent d'accomplir les tâches listées pour chaque élément de qualification. Prévoyez une progression dans la complexité d'exécution de ces tâches. Il faut, si possible, prévoir une variété de mises en situation (ex. : intervenir sur différents types de systèmes, de matériaux, de technologies, d'énergies, etc.) pour assurer la maîtrise d'une compétence.

Si votre entreprise a un programme de formation ou un programme d'assignation et de contrôle des tâches, assurez-vous qu'ils permettent de couvrir l'ensemble des tâches que doit maîtriser l'apprenti ou l'apprentie pour obtenir le certificat de qualification. Il se peut que certaines tâches soient peu ou pas exécutées dans votre entreprise. Dans ce cas, l'élément de qualification doit tout de même être maîtrisé pour que la personne en apprentissage soit suffisamment polyvalente pour répondre à toutes les situations pouvant survenir dans l'entreprise ou dans l'ensemble de sa carrière. Toutes les sous-tâches, ou même certaines tâches moins critiques, n'ont pas à être maîtrisées pour que l'élément de qualification soit considéré comme maîtrisé. Si un élément de qualification ne peut être couvert dans votre entreprise, considérez la possibilité de faire acquérir la compétence à l'apprenti ou à l'apprentie auprès de votre fournisseur d'équipement ou de service d'entretien. Vous pouvez aussi vous informer de la possibilité de recourir à un formateur ou à une formatrice accrédité par Emploi-Québec pour encadrer l'apprentissage.

FOURNIR À L'APPRENTI OU À L'APPRENTIE TOUTE LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE

La personne en apprentissage doit pouvoir disposer de toute la documentation qui lui permettra de trouver l'information nécessaire à l'exécution de ses diverses tâches. Il est donc utile de lui fournir cette documentation ou les moyens de se la procurer. Par exemple, des codes et des normes pourraient être des outils indispensables à l'apprenti ou à l'apprentie dans l'accomplissement de son travail.

ASSURER LA COORDINATION DES COMPAGNONS ET DES COMPAGNES DÉSIGNÉS

Plus d'un compagnon ou d'un compagne peuvent être responsables de l'accompagnement de l'apprenti ou de l'apprentie au cours de son apprentissage dans l'entreprise. Il est donc essentiel que toutes les personnes concernées puissent échanger des renseignements afin d'assurer la cohérence et le suivi de l'apprentissage.

DONNER DES OBJECTIFS CLAIRS ET PRÉCISER VOS ATTENTES

Lorsque vous confiez l'exécution d'une tâche à une personne en apprentissage, il faut lui indiquer le plus précisément possible le résultat attendu, le délai d'exécution et les critères qui garantissent que le travail a été bien exécuté.

PRÉCISER LE CADRE D'EXÉCUTION SÉCURITAIRE DES TÂCHES

Vous devez indiquer à l'apprenti ou à l'apprentie toutes les conditions qui permettront d'exécuter la tâche de façon sécuritaire pour les personnes et pour le matériel. Il faut aussi tenir compte du respect des méthodes et de l'organisation du travail propres à l'entreprise. La section suivante du présent guide vous donne des conseils pratiques spécifiques à la qualification.

FAIRE UNE DÉMONSTRATION DE L'EXÉCUTION DES TÂCHES

Dans un premier temps, démontrez à la personne en apprentissage la façon d'exécuter une tâche selon les pratiques en vigueur afin qu'elle puisse mieux comprendre ce qu'on attend d'elle. Il est également important de lui donner tous les conseils tirés de votre expérience de spécialiste des travaux que vous lui confiez.

ESTIMER L'AUTONOMIE DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

Au fil de l'exécution des tâches, évaluez le degré d'autonomie de l'apprenti ou de l'apprentie dans la réalisation de ces tâches. Cependant, vous devez constamment superviser la personne en apprentissage tant qu'elle n'a pas maîtrisé les éléments de qualification. Une fois cette maîtrise confirmée (voir la section « Rôle du compagnon ou de la compagne »), l'apprenti ou l'apprentie peut exécuter les tâches sous supervision, sans toutefois que vous soyez nécessairement à ses côtés.

COMMUNIQUER VOS OBSERVATIONS À L'APPRENTI OU À L'APPRENTIE AU FUR ET À MESURE

Pendant une tâche ou à la fin de celle-ci, vous pouvez formuler un jugement sur les façons de faire de l'apprenti ou de l'apprentie. Évaluez ses gestes, ses comportements et ses attitudes pendant l'exécution d'une tâche en les comparant à ceux que vous auriez adoptés dans la même situation.

Si la personne en apprentissage éprouve des difficultés à satisfaire aux critères de rendement attendu, proposez-lui des correctifs et faites-lui reprendre l'exécution de la tâche jusqu'à ce qu'elle la maîtrise.

Cette rétroaction doit être constructive afin de motiver l'apprenti ou l'apprentie. Essayez de répondre à ses questions en vous fondant sur votre propre expérience.

ÉVALUER LES RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE

L'évaluation sert à mesurer l'écart qu'il peut y avoir entre les compétences observées chez l'apprenti ou l'apprentie et les compétences attendues, suivant les critères de rendement et les exigences définis dans le programme. L'apprentissage est terminé lorsque l'apprenti ou l'apprentie peut exécuter les tâches de façon satisfaisante et sans aide, en respectant les critères de performance établis et les exigences prescrites dans les règlements.

TABLEAU SYNTHÈSE DU CONTENU DE L'APPRENTISSAGE

ÉLÉMENTS DE QUALIFICATION ET TÂCHES

1. Vidanger un réservoir de GNL selon une méthode approuvée par le fabricant

- **A.** Déterminer quelle méthode de vidange doit être utilisée
- **B.** Mettre en place un cadre d'exécution sécuritaire des tâches
- **C.** Appliquer la méthode de vidange conformément aux recommandations du fabricant

2. Inspecter, entretenir, réparer et modifier des systèmes d'alimentation en gaz, y compris pour le GNL

- **A.** Sécuriser le périmètre de travail
- **B.** Poser un diagnostic
- **C.** Planifier le travail
- **D.** Effectuer les travaux d'entretien et de réparation
- **E.** Installer des composants, y compris des systèmes de conversion d'alimentation en carburant
- **F.** Finaliser le travail

DÉFINITION DU MÉTIER

Le certificat en technique de carburation au gaz, classe 1 (TCG-1) atteste que la personne qui en est titulaire répond à toutes les exigences lui permettant d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de modifier des systèmes d'alimentation en gaz des moteurs à combustion interne, y compris pour le gaz naturel liquéfié (GNL), et de procéder à la vidange des réservoirs de carburant pour les moteurs à combustion interne fonctionnant au propane ou gaz naturel (liquide ou comprimé). La conversion d'un véhicule pour qu'il fonctionne au gaz, fait par une personne autre que le fabricant du véhicule, fait partie de la qualification.

Le plein d'un véhicule fonctionnant au GNL ne nécessite pas de certificat de qualification, mais il est nécessaire d'en avoir fait l'apprentissage. Par contre, le remplissage d'un véhicule fonctionnant au propane nécessite que la personne soit titulaire d'un des deux certificats de qualification suivants : remplissage de bouteilles et de véhicules au propane (RBVP), ou remplissage de véhicules au propane (RVP).

L'apprentissage se déroule dans le respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et de préservation de l'environnement, ainsi que des codes, des lois et des règlements en vigueur relativement à cette qualification.

CONSEILS PRATIQUES POUR SUPERVISER L'APPRENTISSAGE

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

VIDANGER UN RÉSERVOIR DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ SELON UNE MÉTHODE APPROUVÉE PAR LE FABRICANT

- Assurer une bonne coordination de l'apprentissage en ayant une solide connaissance de tout l'équipement nécessaire pour effectuer le travail.
- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de prévoir des mesures de santé et de sécurité au cours des inspections et insister sur cet aspect.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie connaît les règles et les principes de sécurité.
- S'informer des connaissances de l'apprenti ou de l'apprentie sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi que de sa compréhension des fiches signalétiques et des pictogrammes qui les accompagnent.
- Déterminer son niveau de maîtrise de la terminologie, des procédures et des notions liées aux systèmes d'alimentation en gaz.
- Informer la personne en apprentissage qu'elle est responsable des travaux qu'elle exécute même si elle n'est pas encore qualifiée.

Il est essentiel de mentionner qu'il faut en tout temps respecter les normes et les procédures associées aux codes en vigueur.

Avant de commencer toute tâche ou manœuvre, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de fuites de gaz ou de produit de combustion.

TÂCHE A — DÉTERMINER QUELLE MÉTHODE DE VIDANGE DOIT ÊTRE UTILISÉE

- Insister auprès de la personne en apprentissage pour qu'elle maîtrise l'information concernant les différentes méthodes de vidange pouvant être effectuées.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie commence par faire des recherches sur le type de système en cause et sur son historique.
- Apprendre à l'apprenti ou à l'apprentie comment faire une collecte efficace et détaillée des données relatives au système et au problème.
- Enseigner à l'apprenti ou à l'apprentie comment faire une détermination juste et argumentée de la cause du problème.
- Guider l'apprenti ou l'apprentie dans la détermination juste de la méthode à appliquer, conformément à la problématique relevée.
- Demander à l'apprenti ou à l'apprentie d'expliquer dans un langage approprié la nature du problème pour s'assurer de sa compréhension.
- Aviser l'apprenti ou l'apprentie de l'importance de se conformer à la réglementation et aux méthodes établies.

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE B METTRE EN PLACE UN CADRE D'EXÉCUTION SÉCURITAIRE DES TÂCHES

- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie porte l'équipement de protection individuelle nécessaire pour effectuer les travaux.
- Réviser régulièrement avec l'apprenti ou l'apprentie les règles de santé et de sécurité.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie se conforme à la réglementation et aux procédures établies en ce qui a trait à la préparation des mesures de sécurité.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie respecte l'ordre et les consignes d'exécution des travaux.
- Expliquer à la personne en apprentissage l'importance des procédures d'urgence en cas d'accident. Lui demander par la suite d'expliquer ce qu'elle pourrait faire en cas d'accident.

1er ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE C APPLIQUER LA MÉTHODE DE VIDANGE CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DU FABRICANT

- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de vérifier la disponibilité des équipements et des outils avant le début des travaux et de bien les préparer.
- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de recenser toute l'information nécessaire sur le type de système sur lequel les travaux doivent être effectués.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie maîtrise la méthode qui doit être appliquée.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie a en sa possession tous les outils et équipements nécessaires à l'accomplissement des travaux.
- Faire en sorte que l'apprenti ou l'apprentie prenne l'habitude de ne garder sur place que les outils nécessaires aux travaux à exécuter.
- Lui apprendre à établir un ordre d'exécution des travaux qui soit conforme aux méthodes et à le respecter.
- L'assister dans l'application de la méthode, conformément aux normes du fabricant et à la réglementation.
- Veiller à ce que l'apprenti ou l'apprentie applique les mesures de santé et de sécurité appropriées en manipulant le produit.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

INSPECTER, ENTRETENIR, RÉPARER ET MODIFIER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN GAZ, Y COMPRIS POUR LE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ

- Revoir avec l'apprenti ou l'apprentie ses connaissances en carburation.
- Assurer une bonne coordination de l'apprentissage en ayant une solide connaissance de la méthode à appliquer et de tout l'équipement nécessaire pour effectuer le travail.
- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de prévoir des mesures de santé et de sécurité au cours des travaux et insister sur cet aspect.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie connaît les règles et les principes de sécurité.
- S'informer des connaissances de l'apprenti ou de l'apprentie sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) ainsi que de sa compréhension des fiches signalétiques et des pictogrammes qui les accompagnent.
- Déterminer son niveau de maîtrise de la terminologie, des méthodes et des notions liées aux systèmes d'alimentation en gaz.
- Informer la personne en apprentissage qu'elle est responsable des travaux qu'elle exécute même si elle n'est pas encore qualifiée.

Il est essentiel de mentionner qu'il faut en tout temps respecter les normes et les procédures associées aux codes en vigueur.

Avant de commencer toute tâche ou manœuvre, il faut s'assurer qu'il n'y a pas de fuites de gaz ou de produit de combustion.

TÂCHE A — SÉCURISER LE PÉRIMÈTRE DE TRAVAIL

- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de recenser toute l'information nécessaire sur le type de système sur lequel les travaux doivent être effectués.
- Aviser l'apprenti ou l'apprentie de l'importance de se conformer à la réglementation et aux procédures établies.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie prête une attention particulière aux éléments de santé et de sécurité ainsi qu'à l'équipement de protection individuelle nécessaire pour effectuer les travaux.
- Réviser régulièrement les règles de santé et de sécurité avec l'apprenti ou l'apprentie.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie respecte l'ordre et les consignes d'exécution des travaux.
- Expliquer à la personne en apprentissage l'importance des procédures d'urgence en cas d'accident. Lui demander par la suite d'expliquer ce qu'elle pourrait faire en cas d'accident.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE B

POSER UN DIAGNOSTIC

- Indiquer à l'apprenti ou à l'apprentie qu'il est important d'utiliser le matériel d'essai pertinent pour déterminer la nature exacte du problème.
- Insister pour que l'apprenti ou l'apprentie lise ou relise les documents techniques des fournisseurs concernant les procédures.
- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie commence par faire des recherches sur le type de système en cause et sur son historique.
- Lui expliquer l'importance de prendre des notes tout au long de ses recherches.
- Lui apprendre à faire une collecte efficace et détaillée des données relatives au système et au problème.
- Sensibiliser l'apprenti ou l'apprentie à prendre en considération les informations fournies par les clients pour mieux définir la nature du problème.
- Lui démontrer l'importance de revoir les bons de travail passés concernant les réparations faites au système, car certains problèmes sont susceptibles de se reproduire.
- Enseigner à l'apprenti ou à l'apprentie comment faire une détermination juste et argumentée de la cause du problème.
- Lui expliquer l'importance d'apporter des correctifs en fonction de la cause du ou des problèmes.
- Lui demander d'expliquer dans un langage approprié la nature du problème pour s'assurer de sa compréhension.
- L'aviser que les correctifs suggérés doivent respecter les codes et les normes en vigueur.
- Lui expliquer qu'on doit régler un seul problème ou apporter un seul correctif à la fois. Cela évite la confusion, car si l'on fait plusieurs interventions en même temps, on ne sait plus laquelle a été efficace.
- S'assurer auprès de l'apprenti ou de l'apprentie que les plans de travail contenant les informations sur les travaux, les coûts et les échéances ont été signés ou autorisés par le ou la propriétaire, ou par la personne responsable.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE C

PLANIFIER LE TRAVAIL

- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie a recensé toute l'information nécessaire relativement au travail à exécuter.
- Sensibiliser l'apprenti ou l'apprentie à l'importance de communiquer au client ou à la cliente toute information et instruction pertinentes.
- L'aider à bien évaluer la durée de la réparation et les ressources nécessaires.
- Lui expliquer l'importance de vérifier la disponibilité des équipements et des outils avant le début des travaux et de bien les préparer.
- L'aider à effectuer un choix approprié des matériaux, des outils et des équipements en fonction du système et de la nature des interventions.
- Lui demander d'établir un plan de travail et s'assurer que celui-ci indique la durée des travaux, les coûts, les matériaux, les outils et les équipements nécessaires.
- Lui apprendre à établir un ordre d'exécution des travaux qui soit conforme au plan et aux exigences, et à le respecter.
- Faire en sorte que l'apprenti ou l'apprentie prenne l'habitude de ne garder sur place que les outils nécessaires aux travaux à exécuter.
- Lui rappeler qu'une bonne planification en vue d'une réparation passe nécessairement par une coordination efficace des personnes et des services concernés.
- S'assurer que, tout au long de sa planification, l'apprenti ou l'apprentie tienne compte des mesures de sécurité et des procédures applicables.
- Sensibiliser l'apprenti ou l'apprentie au fait que le travail d'équipe et le partage des connaissances sont toujours plus productifs que le travail individuel. Lui rappeler de ne pas hésiter à demander de l'aide ou des conseils à des collègues expérimentés, ou à son superviseur ou à sa superviseure.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE D — EFFECTUER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

- S'assurer auprès de l'apprenti ou de l'apprentie que le démontage des composants est fait de manière adéquate.
- Veiller à ce que l'apprenti ou l'apprentie porte son équipement de protection individuelle et à ce que le travail soit fait dans le respect des règles de santé, de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement.
- Veiller à ce que l'apprenti ou l'apprentie prenne les précautions appropriées en manipulant les produits.
- Demander à l'apprenti ou à l'apprentie de s'assurer que toutes les pièces sont nettoyées lors de l'entretien.
- Lui expliquer l'importance d'effectuer des travaux d'entretien préventif afin d'assurer une efficacité constante du système en place.
- Assister l'apprenti ou l'apprentie dans la vérification visuelle, auditive et olfactive du système.
- Respecter les tensions de serrage selon les spécifications.
- Spécifier à l'apprenti ou à l'apprentie que l'installation des composants doit se faire selon les instructions du manufacturier.
- L'assister lors de la vérification complète du véhicule pour s'assurer de son bon fonctionnement.
- Veiller à ce que l'apprenti ou l'apprentie prenne en considération les signaux électroniques du véhicule et s'assurer de sa compréhension en lui demandant de résoudre un éventuel problème.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE E — INSTALLER DES COMPOSANTS, Y COMPRIS DES SYSTÈMES DE CONVERSION D'ALIMENTATION EN CARBURANT

- Expliquer à l'apprenti ou à l'apprentie qu'avant d'effectuer une purge il faut traiter les parois du réservoir ou de la bouteille avec les produits appropriés. Spécifier que cette tâche ne s'applique pas aux bouteilles ou aux réservoirs neufs ou réparés.
- Rappeler à l'apprenti ou à l'apprentie l'importance de respecter les codes, les normes et les procédures en vigueur pour exécuter une purge.
- S'assurer auprès de l'apprenti ou de l'apprentie que la mise en place des composants propres à la conversion s'effectue selon les normes et les codes en vigueur.
- Sensibiliser l'apprenti ou l'apprentie à l'importance de contrôler en tout temps la qualité des travaux exécutés.
- Guider l'apprenti ou l'apprentie lors des vérifications visuelles et manuelles ainsi que dans l'analyse des gaz d'échappement.
- Veiller avec l'apprenti ou l'apprentie à ce que les ajustements et le dosage du mélange respectent les recommandations ou les normes.
- Superviser l'apprenti ou l'apprentie dans la vérification, par un essai routier, des performances du véhicule.

2e ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHE F

FINALISER LE TRAVAIL

- S'assurer que l'apprenti ou l'apprentie a nettoyé le véhicule avant de le rendre.
- Montrer à l'apprenti ou à l'apprentie à compiler les données et à présenter sous forme de rapports toute l'information pertinente à la gestion des dossiers, au suivi et aux consultations éventuelles. Ces rapports peuvent prendre les formes suivantes :
  - rapport d'intervention;
  - facturation aux clients;
  - rapport de fermeture des travaux;
  - rapport des heures travaillées;
  - etc.
- S'assurer que tous les renseignements suivants sont bien consignés dans les rapports :
  - l'information relative aux réparations ou à l'entretien effectués;
  - la date et l'heure des travaux;
  - la nature des modifications apportées;
  - les détails de l'analyse des gaz;
  - la liste des pièces remplacées et un inventaire mis à jour, s'il y a lieu.
- Rappeler à l'apprenti ou à l'apprentie de remettre le cahier des charges et le manuel d'entretien au client ou à la cliente.
- L'informer de la procédure à suivre pour terminer et fermer un dossier.
- L'aider à nettoyer le matériel, les équipements et les outils qui ont été utilisés.
- Lui démontrer les règles d'entreposage sécuritaires.
- Lui demander de veiller à ce que les aires de travail soient libres d'obstacles.

AIDE-MÉMOIRE DU COMPAGNON OU DE LA COMPAGNE

RESPONSABILITÉ

Dans le cadre d'un programme d'apprentissage réglementé en vertu de la Loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'œuvre (RLRQ, chapitre F-5), une personne en apprentissage doit être sous la supervision d'un travailleur ou d'une travailleuse titulaire d'un certificat de qualification approprié. Cette personne doit non seulement superviser le travail de l'apprenti ou de l'apprentie, mais elle doit également lui enseigner comment accomplir ses tâches, en plus d'évaluer ses progrès.

RÔLE DU COMPAGNON OU DE LA COMPAGNE

- Transmettre à la personne en apprentissage les connaissances, les habiletés et les attitudes lui permettant d'exécuter de manière compétente les tâches reliées à son métier.
- Confirmer la maîtrise des tâches par la personne en apprentissage.
- Aider la personne en apprentissage à se préparer à passer l'examen en révisant avec elle les notions essentielles de chaque tâche.

CONSIGNES À L'INTENTION DU COMPAGNON OU DE LA COMPAGNE

- Se référer au guide d'apprentissage pour les détails sur les connaissances à transférer à l'apprenti ou à l'apprentie.
- Se servir du tableau inclus pour suivre les progrès de l'apprenti ou de l'apprentie (ce document est conservé par vous).
- Consulter le Guide d'encadrement de l'apprentissage, disponible sur le site Web d'Emploi-Québec.
- Remplir le formulaire Suivi de la démarche de qualification professionnelle lorsqu'un élément de qualification est maîtrisé.

CONSEILS POUR FORMER LA PERSONNE EN APPRENTISSAGE

- **Planifier et organiser l'apprentissage** : vérifiez les connaissances et les attentes de la personne en apprentissage. Faites un plan et préparez les situations d'apprentissage.
- **Expliquer** d'abord la tâche à accomplir (quoi? comment? pourquoi?) ainsi que les règles à respecter, Vérifiez si les explications sont bien comprises.
- **Démontrer** : permettre à la personne en apprentissage d'observer comment la tâche doit être effectuée.
- **Faire faire** : observez la personne en apprentissage et, si elle réussit, l'encourager; si elle est dans l'erreur, lui demander si elle pense avoir réalisé la tâche correctement et lui faire prendre conscience de son erreur. La répétition dans différents contextes peut être nécessaire.
- **Encourager** : reconnaissez régulièrement la progression de la personne en apprentissage.
- **Soutenir** : aidez la personne en apprentissage à se préparer à l'examen en révisant avec elle les notions essentielles de chaque tâche.

NOM DE L'APPRENTI OU DE L'APPRENTIE

ÉLÉMENT DE QUALIFICATION

TÂCHES CRITIQUES DONT LA MAÎTRISE DOIT ÊTRE ÉVALUÉE

	Maîtrise[1]	Date[2]	Nombre d'heures[3]
1 VIDANGER UN RÉSERVOIR DE GNL SELON UNE MÉTHODE APPROUVÉE PAR LE FABRICANT			
Mettre en place un cadre d'exécution sécuritaire des tâches	☐		
Appliquer la méthode de vidange conformément aux recommandations du fabricant	☐		
2 INSPECTER, ENTRETENIR, RÉPARER ET MODIFIER DES SYSTÈMES D'ALIMENTATION EN GAZ, Y COMPRIS POUR LE GNL			
Poser un diagnostic	☐		
Planifier le travail	☐		
Effectuer les travaux d'entretien et de réparation	☐		

1 Inscrire AM si la personne en apprentissage doit « Acquérir la maîtrise » de la tâche.
Inscrire OK si la personne en apprentissage « Possède la maîtrise » de la tâche

2 Inscrire la date à laquelle l'évaluation de la maîtrise de la tâche a été effectuée

3 Inscrire le nombre d'heures travaillé dans chaque tâche (approximatif)

Emploi Québec